

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

### Procès-verbal de la séance du jeudi 17 juin à 20h00

#### Centre communal à Dully

La 20<sup>ème</sup> et dernière séance de la législature du Conseil Intercommunal de Région de Nyon est ouverte par Mme la Présidente Valérie Jeanrenaud. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Dully pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### 1. Présences

Selon le contrôle électronique 35 communes sont présentes, représentant un total de 106 voix. Les communes de Luins, Perroy et Bursinel se sont excusées, ainsi que Mme A. Cherbuin/Coppet et MM. J. Mugnier/Duillier, H. Mange/Founex, P. Stampfli/Chavannes-de-Bogis, L. Kilchherr/Founex, A. Nicolas/Begnins, C. Hibert/St-George, B. Hermann/Rolle, Y. Blondel/Rolle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente annonce qu'une modification doit être apportée à l'ordre du jour, dans la mesure où la discussion sur le rapport de la Commission de Gestion a été omise. Elle propose de placer ce sujet au point 11. Par ailleurs, une motion ayant été déposée par M. C. Gorgerat, celle-ci fera l'objet du point 12, le dernier point s'en trouvant décalé. Elle procède au vote.

**L'ordre du jour tel que modifié est adopté par 105 oui, 0 non et 0 abstention**

#### 3. Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Présidente informe que dans la mesure où cette séance est la dernière de cette législature, des remerciements seront fait en fin de séance, par le CoDir, puis par le Bureau.

#### 4. Assermentations

Mme la Présidente demande s'il y a des délégué.e.s et/suppléant.e.s qui devraient encore être assermenté.e.s. Personne ne s'annonçant, elle passe au point suivant.

#### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 à Le Vaud

Mme la Présidente informe que Mme F. Ursenbacher (déléguée municipale, Luins) s'était annoncée comme remplaçante dans les commissions adhoc des préavis 67 & 68 - 2021 en lieu et place de Mme J. Clerc (déléguée CC, Luins) et ceci ne figure pas au procès-verbal. Elle aimerait donc que la modification soit effectuée. Mme V. Jeanrenaud en prend note, demande s'il y a d'autres remarques. Ceci n'étant pas le cas, elle invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021, corrigé, est adopté  
par 105 oui, 0 non et 0 abstention**

**6. Préavis N° 67 - 2021 - DISREN "Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Coeur de La Côte"**

Mme la Présidente invite les rapporteurs des Commissions Ad'hoc et des Investissement régionaux (Colnv), à lire les conclusions de leur rapport.

Mme G. Genoud (*déléguée CC, Borex*) présente les conclusions de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. P. Wahlen, (*délégué CC, Nyon*), lit les conclusions du rapport de la Colnv et propose que ce préavis soit adopté tel que présenté.

Mme E. Rölli aimerait convaincre les éventuels indécis en précisant que les préavis étaient peut-être un peu trop documentés selon ce qu'elle a pu entendre. Elle a eu la chance de pouvoir effectuer quelques visites dans la région et des photos ont été réalisées. Elle aimerait vraiment insister sur l'importance de ces projets en commentant les quelques illustrations qui sont projetées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis N° 67-2021 est adopté par 99 oui, 3 non et 0 abstention**

**7. Préavis N° 68 - 2021 - DISREN "Demande de crédit de CHF 84'803 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région"**

Mme la Présidente invite les rapporteurs des Commissions Ad'hoc et des Investissement régionaux (Colnv), à lire les conclusions de leur rapport.

Mme G. Genoud (*déléguée CC, Borex*) présente les conclusions de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) lit les conclusions du rapport de la Colnv et propose que ce préavis soit adopté tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis N° 68-2021 est adopté par 99 oui, 3 non et 0 abstention**

**8. Préavis N° 69 - 2021 "Comptes 2020"**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances de présenter les conclusions de son rapport.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) informe que la CoFin prend acte de la perte de CHF 199'343.62 en se référant au préavis remis et conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 69-2021 est adopté par 97 oui, 4 non et 4 abstentions**

### **9. Préavis N° 70 - 2021 - TP "Participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période 2022-2023"**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la commission Ad'hoc de lire les conclusions du rapport.

M. C. Gorgerat (*délégué CC, Gingins*) fait part des conclusions proposant d'adopter ce préavis, à la majorité de ses membres, tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme V. Jeanrenaud passe au vote.

**Le préavis N° 70-2021 - TP est adopté par 104 oui, 0 non et 1 abstention**

### **10. Préavis N° 71 - 2021 "Cautionnement TéléDôle SA"**

Mme la Présidente prie le rapporteur de la commission des Finances de lire les conclusions du rapport.

M. F. Guilloud (*délégué CC, Arzier-Le Muids*) propose d'accepter ce préavis demandant un cautionnement de CHF 1'650'000 et de mandater le comité de direction afin qu'il analyse toutes les options, y compris la reprise totale ou partielle par un tiers des actions de Télé-Dôle SA.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. F. Vautier (*délégué CC, Trélex*) a plusieurs remarques à formuler concernant ce préavis. Il a beaucoup été question de transparence et d'information ces cinq dernières années et il est très surpris que les membres du Conseil soient informés du surcoût de 50 % de la construction du Lapin Blanc que lors de la dernière séance de la législature. De plus, il n'est pas fait mention de la raison de ce surcoût. M. Vautier estime que si le Conseil Intercommunal veut bien faire son travail, il doit pouvoir connaître avec précision les raisons du dépassement, les mesures prises par le CoDir pour en réduire le coût et être certain qu'une nouvelle demande de crédit ne sera pas déposée à l'avenir. Il souhaite vivement que l'émotionnel "Télé-Dôle" ne prime pas sur le rationnel.

M. G. Produit comprend les questions et l'étonnement manifesté. Il rappelle que Télé-Dôle est une société indépendante de la Région de Nyon et que des informations à ce sujet son arrivée tout dernièrement. Il rappelle que tant que les réalisations planifiées dans la convention ne sont pas réalisées, Télé-Dôle ne reçoit pas le loyer convenu. Il y avait donc une certaine urgence et le CoDir ne désirait pas remettre cette demande à la prochaine législature sachant que des subventions pour la SOGESTAR sont également en attente. Il y a donc clairement un problème de timing et de calendrier pour la réalisation de ces travaux. Concernant les raisons du surcoût, il y a notamment la volonté de développer les sports quatre saisons et que cette décision a nécessité d'adapter le projet dans ce sens avec des demandes supplémentaires, la modification du bâtiment et l'augmentation des coûts des matériaux. Pour terminer, M. Produit souhaite ardemment que Région de Nyon, propriétaire des actions des communes, n'aie pas à aider une nouvelle fois.

Mme Ch. Landeiro aimerait compléter les propos de son collègue. Elle rappelle que la gestion de ce projet n'est pas gérée par le CoDir de Région de Nyon, mais par le Conseil d'Administration (CA) de Télé-Dôle SA et que des participations du Canton de Vaud et Interreg financent cette station de ski désormais internationale. Elle aimerait préciser que le CA a tout mis en oeuvre pour trouver des fonds et de ne pas à avoir à solliciter à nouveau Région de Nyon. Des demandes d'emprunt ont été déposées tant du côté français que suisse, mais du fait de l'aspect international, les institutions financières des deux côtés de la frontière, ainsi que le Canton, ne sont pas entrés en matière sans un cautionnement.

Mme M. Page (*députée municipale, Bursins*) revient sur l'analyse qui pourrait être faite concernant l'éventualité de vendre les actions de Télé-Dôle. Elle pense que ces actions devraient rester en main de Télé-Dôle dans la mesure où il s'agit d'un projet régional. Elle cite notamment l'exemple de Crans-Montana et de ce qu'il en est advenu.

M. J. Hanhart (*député CC, Nyon*) pense qu'il n'a pas été répondu aux questions de M. F. Vautier et il aimerait savoir ce qu'il s'est passé pour qu'un surcoût de 50 % aie vu le jour pour la construction de ce bâtiment.

Mme Ch. Landeiro informe que lors de la préparation de la mise au concours, un devis estimatif avait été demandé à un architecte conseil et ce devis a été sous-estimé. Tous les candidats ont relevé que le montant prévu était trop bas. Sachant que des entreprises françaises allaient intervenir, il y avait l'espoir que des économies puissent être faites, ce qui n'a pas été le cas. Par ailleurs, Télé-Dôle a redimensionné le bâtiment à la baisse, mais de manière à ce qu'il puisse tout-de-même répondre au projet quatre-saisons.

M. J. Hanhart (*député CC, Nyon*) propose de laisser travailler les architectes avec le budget proposé et qu'il fassent des économies s'ils ont sous-estimés les coûts lors du concours. Il n'est pas prêt d'accepter cette manière de faire et invite l'assemblée à refuser ce préavis.

M. P.-A. Schmidt comprend parfaitement les réactions de ce soir. Ce n'est pas la première fois que des architectes sous-estiment les investissements à effectuer. Il rappelle que les banques auraient dû mettre à disposition le crédit relais nécessaire afin que l'on puisse arriver à honorer le contrat passé avec la société SOGESTAR. Il estime que l'on se trouve actuellement dans une situation complexe, dans la mesure où il est primordial de conserver les infrastructures actuelles, importantes pour la région et en s'approchant des Français pour la réalisation de cette station. Mais, pour que le contrat puisse être respecté, il s'agit maintenant de terminer ce bâtiment afin de pérenniser le fonctionnement de cette station. Il est vrai qu'il aurait peut-être fallu mieux surveiller les architectes et il est frustrant de ne pas pouvoir répercuter les dépassements sur qui de droit. Il aimerait terminer en disant qu'en tant que membre du CoDir, il a été assez fâché d'apprendre cette situation mais, si ce à jour on ne poursuit pas, on se retrouve dans la pire des situations. En effet, sans ce cautionnement, il sera impossible de remplir les obligations contractuelles avec nos voisins français et c'est pour cela que l'idée de la revente des actions a été évoquée. Il pense que cette analyse mérite d'être faite. Par ailleurs, si ce projet n'aboutit pas et que Télé-Dôle devait faire faillite, les collectivités publiques devraient assurément combler le trou financier occasionné.

M. K. Müller (*député municipal, Dully*) aimerait connaître l'impact financier des communes membres.

Mme Ch. Landeiro assure qu'il n'y aura pas d'impact financier direct pour les communes, mais qu'elles cautionnent l'emprunt de Télé-Dôle SA, qui effectuera l'emprunt, via Région de Nyon sachant qu'il est possible d'aller au delà du plafond d'endettement, pour autant qu'il y ait une mesure du risque qui soit effectuée. Ce dernier a été évalué entre 20 et 25 %.

M. M.-Ch. Pertusio (*délégué CC, Eysins*) aimerait remercier M. P.-A. Schmidt pour les propos tenus et regrette les paroles de M. J. Hanhart concernant les possibles profits des entrepreneurs français dans cette affaire. Il abonde dans le sens des propos du CoDir sur le fait qu'on ne peut plus prendre le temps dans la mesure où il faut avancer dans la réalisation de ce projet franco-suisse.

M. D. Rossellat revient sur les questions posées qui sont parfaitement opportunes et pertinentes. La situation est connue depuis quelques mois et des réunions à ce sujet ont été organisées afin d'obtenir des explications et de rechercher des solutions. Il a posé à peu près les mêmes questions que l'assemblée se pose ce soir et pense que l'on se trouve devant une situation extrêmement inconfortable. Le bâtiment du Lapin Blanc ne correspond plus du tout au projet initial sachant qu'au fil du développement, il est plus grand, mais ne revient pas plus cher que celui prévu au départ. Il y a certainement eu des erreurs aussi, sachant que les coûts ont été calculés pour des locaux bruts, alors que des équipements sont nécessaires, pour la cuisine par exemple. Ce projet a donc été amélioré, mais sans que soit prise la précaution de demander l'argent nécessaire. En conclusion, il aimerait dire qu'il n'est jamais facile et agréable de répondre à des questions de cet ordre de là et qu'il y a eu des erreurs, mais que celles-ci ne sont pas dommageables pour la Région, sachant que tout n'a pas été fait dans les règles de l'art, de part et d'autre. Si on arrête ce projet ce jour, tout sera perdu. Il faut donc aller jusqu'au bout.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) revient sur les chiffres du coût du bâtiment inscrit dans les illustrations du préavis. Mais il aimerait surtout revenir sur les propos tenus au sujet des architectes. Il relève la grosse différence de l'estimation des coûts effectués, en son temps, par un architecte conseil. Par ailleurs, il revient sur les propos relevant que le chiffre de CHF 3'300'000 avait unanimement été trouvé sous-estimé par les architectes ayant participé au concours. Le lauréat confirme cet avis en arrivant à un chiffre de CHF 4'950'000. Il aimerait donc relever que si erreur il y a eu, c'est plutôt du côté de l'architecte conseil qu'il faut la chercher.

M. J. Hanhart (*délégué CC, Nyon*) aimerait remercier M. D. Rossellat qui a enfin donné des réponses sur des questions de surfaces, de volumes et des infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, Mme V. Jeanrenaud soumet ce préavis au vote.

<b>Le préavis N° 71-2021 est adopté par 87 oui, 9 non et 9 abstentions</b>
--

## **11. Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2020 de l'association Région de Nyon**

Mme la Présidente donne la parole à M. R. Schildböck, rapporteur de la Commission de Gestion (CoGes). Ce dernier lit les conclusions du rapport de la CoGes

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle demande à l'Assemblée d'approuver la gestion du CoDir de l'exercice 2020 et de lui en donner décharge.

**L'Assemblée approuve la gestion du CoDir par 94 oui, 11 non et 0 abstention  
et lui en donne décharge**

## **12. Motion de M. C. Gorgerat**

Mme la Présidente informe que cette motion est recevable et donne la parole à M. C. Gorgerat (*délégué CC, Gingins*). Ce dernier développe rapidement la motion déposée et qui est parvenue à tous les membres du Conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. D. Richard (*délégué CC, Longirod*) se demande s'il ne faudrait pas attendre le préavis annoncé pour le mois de septembre prochain afin d'éviter du travail et des dépenses qui pourraient s'avérer inutiles.

M. C. Gorgerat confirme que c'est l'entier des possibilités d'indemnisation du Conseil intercommunal qu'il aimerait voir étudié et qu'une réponse soit faite dans ce sens.

Mme la Présidente lui propose de classer cette motion pour l'instant, d'en référer au futur Bureau qui sera élu pour la prochaine législature et de voir ce que donne le préavis qui est annoncé.

M. Rohrer (*délégué municipal, Gland*) se pose tout de même la question formelle du dépôt de cette motion. Il pense qu'il faut l'accepter ou non et de la renvoyer au CoDir ou à une commission.

La Présidente propose de renvoyer cette motion au CoDir, ce qui convient à M. C. Gorgerat.

**L'Assemblée accepte la motion de M. C. Gorgerat et son renvoi au CoDir  
par 88 oui, 12 non et 5 abstentions**

## **13. Communications du CoDir**

M. G. Creteigny revient sur la signature du projet d'agglomération N° 4 du Grand Genève. Ce projet, signé à Coppet, renforce les modes doux et les transports publics apaise les nuisances du trafic motorisé individuel et favorise les relations de proximité et limite l'étalement urbain. La transition écologique sera un critère important dans les différents projets mis en place. Des informations détaillées se trouvent sur [regiondenyon.ch/actu](http://regiondenyon.ch/actu).

M. P. Graber rappelle que le carnet avantages ne se trouve plus en format papier, mais sur le site internet de la Région [regiondenyon.ch/avantages-loisirs](http://regiondenyon.ch/avantages-loisirs) et invite tout un chacun à en parler autour de lui.

Concernant le prolongement de l'offre nocturne, votée ce soir, cette dernière sera réactivée prochainement et sera de retour dès juillet prochain.

Au sujet du réseau de vélos en libre service, M. P. Graber cite quelques chiffres et emplacements concernés en précisant qu'il y a actuellement 26 stations accueillant environ 200 vélos dont la moitié sont électriques.

M. G. Produit revient sur la démarche participative en annonçant que le travail suit son cours et que la restitution des 1<sup>ers</sup> résultats et un forum auront lieu en juillet prochain. On attend le rapport final pour septembre 2021.

Au niveau de la culture, il aimerait faire de la publicité auprès des artistes pour le dépôt de leur candidature au Prix artistique 2021. Toutes les informations se trouvent sur le site de Région de Nyon.

M. D. Rossellat donne quelques informations sur la SOFREN. Suite à la dernière assemblée effectuée par vidéo-conférence, un avis de droit a été demandé à un avocat qui a conclu que cette entité fonctionnait dans l'illégalité. Une correction doit donc être opérée et les membres du Conseil Intercommunal recevront le Procès-verbal, le rapport d'activité et les comptes.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes et aux membres par le Bureau.

### **13. Annonce des préavis à venir**

Le CoDir annonce que les prochains préavis seront annoncés lors de la séance d'assermentation des nouvelles autorités.

### **14. Divers et propositions individuelles**

M. F. Costiou aimerait savoir où aura lieu la séance d'assermentation pour la législature 2021-2026.

Mme la Présidente lui répond qu'elle se déroulera à Founex.

M. D. Richard informe que le système de vote électronique a été utilisé à Arzier-Le Muids pour la séance d'assermentation et de la nomination aux différents postes du Conseil communal. Un gain de plus de trois heures a pu être effectué.

M. D. Rossellat aimerait adresser quelques mots à l'Assemblée dans la mesure où il vit sa dernière séance du Conseil Intercommunal puisqu'il ne se représentera pas au CoDir pour la prochaine législature. Entré en 2009 au CoDir suite à l'adhésion de Nyon, il a vécu le doute et la méfiance, mais peut actuellement dire que les Autorités nyonnaises sont convaincues de la nécessité d'une réflexion et des actions régionales. Il quitte le CoDir en restant un régionaliste convaincu et que dans cette période cruciales pour Région de Nyon il faut un nouvel élan, de nouvelles énergies et de nouveaux visages. C'est dans cet esprit qu'il laisse la place à M. Pierre Wahlen, sachant que Gland et Nyon ont un siège de droit. Il souhaite donc à tous les futurs membres du CoDir et du Conseil Intercommunal une gerbe d'ondes positives, des bons vents et beaucoup de succès dans la progression, la crédibilité et la confiance.

M. G. Cretegnny revient rapidement sur les quinze années passées dans le cadre de Région de Nyon dont cinq en tant que membre du CoDir et dix comme Président. Il a pu vivre des années et des expériences magnifiques. Il y a néanmoins des moments de joie, mais également des périodes extrêmement difficiles. Il a identifié trois périodes, qui correspondent à peu près à trois législatures. Tout d'abord la naissance du Conseil régional en 2004 avec essentiellement une vision de planifications diverses, mais il a fallu passer à la réalisation, ce qui fut entrepris dès 2010, deuxième période de ce mandat. C'est là qu'est né le fonds TP et l'idée de trouver des moyens d'investissement. Après le PIR, c'est le DISREN qui a vu le jour en 2016 ainsi que la SOFREN. Ces dernières années, troisième période de cette aventure, des turbulences ont surgit avec le départ à la retraite du Secrétaire général qui a engendré une forme de déstabilisation que l'on sait, surtout

suite au départ du nouveau Secrétaire général. Il a fallu qu'il plonge, avec sa collègue Chantal Landeiro, dans l'opérationnel, ce qui a également débouché sur un audit. Suite à ces différentes expériences, il a le plaisir de constater qu'il y a un Secrétaire général en place, en la personne de M. Boris Mury et que l'on sent une sérénité revenue au sein des structures de l'administration de Région de Nyon. Concernant cette équipe administrative, il relève qu'elle est composée de personnes extrêmement consciencieuses et fidèles, effectuant un travail remarquable et aimerait les remercier chaleureusement. L'Assemblée les applaudit à son tour. Pour terminer, il relève la qualité des relations qui existent au sein du CoDir et du plaisir qu'il a eu d'y travailler. Il cite les personnes qui se présenteront pour la suite en nommant Mme Chantal Landeiro, MM. Gérard Produit, Pierre-Alain Schmidt, Stéphane Jayet et Frédéric Mani.

M. F. Mani reprend le flambeau pour parler des quatre collègues qui ne seront pas de la législature 2021 - 2026. Il commence par Mme Elvira Rölli qui n'a fait partie du CoDir que quelques mois, tout en s'y intégrant parfaitement, et à qui il souhaite tout de bon pour son avenir professionnel et privé. Il poursuit par M. Pierre Graber, responsable des transports publics et de la mobilité douce, en relevant qu'il a su insuffler la notion de partage entre lac et montagne. Daniel Rossellat, Vice-président, quitte le CoDir après dix ans de bons et loyaux services en ayant assuré une certaine stabilité au tissu économique régional. Pour terminer, M. Gérald Cretegy, Président du CoDir, qui a donné quinze ans et qui a vu beaucoup d'évolution et notamment le passage de "Conseil Régional" à "Région de Nyon". Il a également oeuvré avec force dans le cadre du Grand Genève. Calme, souriant et disponible il va pouvoir prendre un peu de bon temps. M. F. Mani adresse un grand MERCI à ses collègues qui quittent le navire.

Mme V. Jeanrenaud relève qu'en tant que Présidente, elle a eu beaucoup de plaisir à préparer les séances de ce Conseil Intercommunal durant cinq ans. Parfois, elle a eu des sueurs froides, mais elle estime qu'elles sont plutôt formatrices. Elle a le sentiment que les délégué.e.s qui se trouvent ce jour face à elle, sont impliqués et concernés dans cette Région et qu'elles et ils ont envie de la faire vivre. Elle souhaite bonne chance à toutes et tous pour la prochaine législature et annonce qu'elle sera dans la salle lors des prochains Conseils Intercommunaux. Elle remercie chaleureusement tout le Bureau et les scrutateurs et leurs suppléant.e.s. Elle adresse également ses remerciements au CoDir avec lequel il y a eu des moments faciles et plus difficiles, mais qu'il y a toujours eu de la communication et des solutions trouvées. Pour terminer, elle adresse des remerciements aux commissions permanentes et ad'hoc et à toutes les déléguées et à tous les délégués.

M. A. Zähringer, Secrétaire du Conseil Intercommunal, rappelle qu'il est en poste depuis 2010, avec un bref "congé" entre 2016 et 2018. Il relève qu'il a toujours eu du plaisir à être présent lors de ces séances, mais surtout un des moments les plus chaleureux et les plus sympathiques était celui de l'accueil des déléguées et délégués. Il relève l'évolution de l'accueil et du contrôle des présences qui va bien plus vite avec le système électronique. Une page va se tourner pour lui après quasiment onze ans, mais il tient vraiment à remercier toutes et tous pour les magnifiques contacts qui ont pu avoir lieu.

M. G. Cretegy aimerait terminer en insistant sur le fait que c'est bien l'assemblée ici présente, le Bureau et le CoDir qui font que Région de Nyon peut avancer, grâce à l'entente qui existe entre ces différentes entités. Il relève que s'il y a quelques années, les projets étaient acceptés sans un lèvement de sourcil, actuellement le débat commence à s'instaurer, des questions sont posées et ainsi que l'on arrivera à trouver des solutions communes.

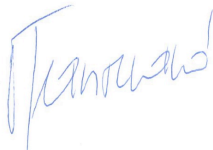


La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance en remerciant la commune de Dully et son personnel, ainsi que la Société MDM pour le bon déroulement de cette séance. Elle souhaite un bel été et de belles vacances à toutes et à tous.

La séance est levée à 22h04

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente



Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire



Andres Zähringer

Duillier, le 28 août 2021